

COMMUNE DE L'HOMME-CHAMONDOT
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : 6 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de L'HOMME-CHAMONDOT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MICHEL-FLANDIN, Maire.

Présents : Mmes et Ms K. LEVESQUE, C. LORGERIE, W. HALBERSTADT, S.AIGNAN, L. MURGIA.

Absent excusé : Mmes et Ms S. CHANTEPIE, S. LHOMME, E. TIREL, E. FORESTIER, J-M LEDUC.
Monsieur LEDUC a donné pouvoir à Monsieur MICHEL-FLANDIN,
Madame CHANTEPIE a donné pouvoir à Monsieur MICHEL-FLANDIN.

Conformément au Code des Communes Mme L. MURGIA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance, il remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le compte rendu de la précédente réunion ayant été envoyé par mails et courrier le 22 avril dernier, Monsieur Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité et on passe à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire présente Monsieur et Madame de MALGLAIVE Amaury et Flore. Ce couple avec ses 2 petites filles est en cours d'installation au n°1 La Basse Métairie. Il sera le couple référent de l'association Oasis Saint Vincent.

ORDRE DU JOUR :

- Eglise : restauration des vitraux,
- Clocher : problème de déjection des pigeons et grillages,
- Installations des 2 candélabres en sortie de bourg direction le cimetière : acceptations devis,
- Données recueillies par les radars pédagogiques du 18/03/ au 01/09/21,
- Décision modificatives n°2 : ouverture de crédits,
- Entretien voirie et chemins,
- Questions et informations diverses.

COMPTE RENDU COMMISSION CHEMINS ET TRAVAUX du 2/08/2021 à 18h

Présents : Mmes et Ms P. MICHEL-FLANDIN, K. LEVESQUE, C. LORGERIE, L. MURGIA.

Absents excusés : Ms E. TIREL, J-M LEDUC.

1- Pose d'une cloison au 1er étage du logement communal /

de manière à créer une 3ème chambre de la même surface que les deux autres. Les travaux s'entendent pour une prestation complète - pose des deux cloisons à angle droit - peinture - électricité (3 prises de courant).

L'échéance de fin de travaux est fixée au 15 septembre 2021

2- Protection de l'entrée de l'église contre les pigeons :

La planche vissée par Christian LORGERIE il y a 10 jours pour boucher le trou qui se trouvait au milieu du plafond de l'entrée, fait parfaitement son effet. Depuis le dernier nettoyage fait par Nathalie EON, l'entrée de l'église laisse apparaître juste au droit de la porte d'entrée quelques chutes de paille de nids et de fiente de pigeons.

Reste à fixer sous toute la largeur de la 1ère solive une planche destinée à boucher cet espace mur / solive.

3- Grilles anti pigeons dans le clocher :

Se mettre en rapport avec un prestataire muni d'un télescopique pour accéder aux ouvertures les plus hautes du clocher et poser un grillage anti-pigeons extérieur et prévoir les travaux le plus rapidement possible.

Pour ce qui est des pigeons eux-mêmes, dès l'ouverture de la chasse, sera organisée une séance de "dépigeonisation" en règle.

4- Numérotation pour un futur logement pour la parcelle angle L'Auguetterie / Les Usages :

L'adresse de cette parcelle se retrouve entre le n°2 et 3 Les Usages, il sera nécessaire de créer un n°2 bis Les Usages.

5- Curage de la mare pompiers de La Vicomé :

Ces travaux sont prévus semaine du 9 au 15 août.

L'entreprise Hugo Riva doit envoyer à la mairie un devis pour couper (sans arracher) toutes les haies qui entourent cette mare.

6- Travaux des grilles des logements communaux :

Les grilles des logements communaux ont été reposées par l'entreprise Pierre Dupont la semaine dernière.

Le choix des ceintrages en fer autour des piliers en briques visent à permettre le positionnement des gonds à l'intérieur de la cour afin de pouvoir ouvrir les vantaux le plus possible (ce choix avait été retenu par la commission). Leur excroissance dépasse de quelques centimètres et n'est pas esthétique.

Monsieur LORGERIE préconise des modifications en vissant des pattes en acier directement dans la brique pour supporter les gonds des vantaux, ce qui permettrait de supprimer les cintres en acier. Il doit s'en occuper et contacter Pierre Dupont pour revoir ce point.

7- Futur bâtiment de l'Oasis sur parcelle des logements communaux :

Il faut tenter de trouver un rapport équitable entre surface et budget pour ce futur bâtiment.

Pour des questions de meilleurs financements par les aides de l'Etat, une surface totale de toiture Sud en photovoltaïque a été envisagée ainsi que l'installation d'une pompe à chaleur qui chaufferait les deux bâtiments (logements et bâtiment à construire).

Un courrier va être adressé à plusieurs architectes pour connaître leurs honoraires de Maîtrise d'Œuvre et assistance à maîtrise d'ouvrage.

N°21-014 : EGLISE : RESTAURATION DES VITRAUX :

Monsieur Le Maire informe que les vitraux de l'église se sont détériorés au fil du temps et nécessitent des travaux de restauration. Il s'est rapproché d'un artisan verrier pour faire un état des travaux. Cette restauration pourrait se dérouler en 2 étapes. Une 1^{ère} première partie consisterait à restaurer les vitraux des baies (numéroté de 1 à 8) du chœur en remontant vers le fond de l'église et une 2^{ème} partie terminerai la restauration des baies (9 et 10) plus la création d'un panneau de vitrail pour la tour du clocher.

Le conseil municipal s'interroge sur la date de création de ses vitraux. Monsieur Leys, président de l'association Pierres et Nature sera sollicité à ce sujet.

Après examen des devis recueillis pour la réalisation de ces travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- retient l'offre de Monsieur Philippe DOMIN-FASSERO, à Tourouvre, pour la restauration des vitraux,
- dit que ces travaux se dérouleront en 2 parties,
- accepte le devis 2021/09/82 d'un montant de 4 612,00 € et le devis n°2021/09/83 d'un montant de 5 325,00 € (TVA non applicables),
- dit que ces dépenses seront inscrites à l'article 21318 : autres bâtiments publics,
- autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

CLOCHER : problème de déjection des pigeons et grillages :

Monsieur Le Maire propose qu'un tir des pigeons soit organisé après l'ouverture de la chasse. Monsieur LORGERIE se charge de connaître les formalités pour organiser ces tirs (arrêté du maire ? déclaration ?...)

Monsieur LORGERIE se charge également de contacter des entreprises pour mettre en place un grillage anti-pigeons sur les ouvertures du clocher.

INSTALLATIONS DES 2 CANDELABRES EN SORTIE DE BOURG DIRECTION LA CIMETIERE : /acceptation devis :

Les devis n'étant pas encore arrivés en mairie, cet ordre du jour est reporté.

Monsieur Le Maire informe que la C.d.c. des Hauts du Perche pourrait participer à l'achat de ces candélabres. Il prendra contact avec les services de la C.d.c. pour connaître exactement les modalités de prise en charge.

DONNEES RECEUILLIES PAR LES RADARS PEDAGOGIQUES DU 18/03 au 01/09/21 :

Chaque conseiller a reçu les données relevées du 19/03/2021 au 01/09/2021.

Il en ressort :

- une très légère baisse de la vitesse moyenne aux entrées et sortie de bourg,
- un trop grand nombre de dépassements de la vitesse autorisée,
- des vitesses maximales atteintes entre 10h-11h et 18h-20h.

Le conseil municipal suivra les statistiques futures avec intérêt et se réserve le droit de prendre de nouvelles mesures (pose de ralentisseurs) si la vitesse ne diminue pas lors de la traversée du bourg.

N°21-015 : DM n°1 : OUVERTURE DE CREDITS :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'attribution de compensation de l'année 2018 due à la C.d.c. des Hauts du Perche n'avait jamais été reçue en mairie. Une relance pour paiement est arrivée le 8 juillet.

Par ailleurs, la trésorerie demande à la commune de solder le compte 4581 qui a été mouvementé en 2019 lors du paiement de factures de travaux de voirie sur les VC n°206 et 207. La C.d.c. des Hauts du Perche à l'époque, avait établi une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune.

Afin de procéder à ces régularisations, il y a lieu d'effectuer des augmentations de crédits suivantes.

Le Conseil Municipal :

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2021 sont insuffisants,

- décide de modifier comme suit :

Art. 041-204412 : Subventions d'équipement en nature	+ 12 540.18 € en dépenses,
Art. 739211 : Attributions de compensation	+ 2 796.00 € en dépenses,
Art. 041-4582-01 : Recettes	+ 12 540.18 € en recettes,
Art. 6815 : Dot. Aux prov. Pour risques et charges de fonct	- 2 796.00 € en dépenses.

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative ci-dessus.

ENTRETIEN VOIRIE ET CHEMINS :

Voirie Le Mont Huchet : demande de Monsieur GUEGUINIAT qui souhaite la réparation de la partie finale du chemin goudronné et la liaison du chemin de terre à l'accès de sa maison (parcelles cadastrées A n°86 et 111).

Monsieur LORGERIE va se rendre sur place pour faire un état des travaux à réaliser.

Entretien de la voie réalisé par la Cdc :

Lorsque le résultat est décevant, il serait judicieux de prendre une photo qui sera transmise au secrétariat de la mairie. La mairie en avisera ensuite la C.d.c.

Le fauchage n'a toujours pas été réalisé, qu'elle est la date de prévue ?

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- 1) Visite de Madame La Sénatrice, Nathalie GOULET, le vendredi 1^{er} octobre à 16h à la mairie.
- 2) Signature des baux (ou du bail) avec l'Oasis Saint Vincent :
L'Oasis Saint Vincent contiue à s'installer et prendra possession des logements n°1 et 2 courant le mois d'octobre.
Un bail pour chaque logement va être rédigé par Maître MAYDAT-BURBAN. Le loyer est fixé à 360 € par logement avec possibilité de sous location.
- 3) Les Nouvelles de L'Hôme-Chamondot n°3 sont en cours de rédaction.
Après publication, le bulletin devrait être distribué avant fin septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-une heures trente minutes.

Chirurgical

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
21-014	Eglise : restauration des vitraux	30/09/2021
21-015	DM n°1 : ouverture de crédits	04/10/2021